

« Les thèmes de travail du Conseil de la famille et de l'enfance

Sur les politiques municipales »

Notes pour l'allocution de

Madame **Marguerite Blais**

Présidente du ***Conseil de la famille et de l'enfance***

Présentée lors de la consultation

De la ville de Varennes sur son projet de politique familiale

Le 30 mars 2005

Monsieur le maire,
Membres du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de me joindre à la consultation sur votre projet de politique familiale. Étant donné que les politiques familiales locales sont un nouveau domaine d'observation et de production pour le Conseil, il est important pour nous de participer à des événements comme celui qui nous rassemble.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est un organisme gouvernemental dont le mandat est de conseiller le gouvernement (du Québec) sur toute question relative à la famille et aux enfants. Il est composé de quinze membres nommés par le gouvernement et issus de divers milieux en lien avec la famille et l'enfance, comme les associations syndicales et patronales, les milieux des services de garde, de l'éducation, de la recherche, de la santé et des services sociaux, les municipalités et les organismes communautaires familiaux.

Pour réaliser son mandat,

- Le Conseil élabore et adopte des avis à l'intention de la ministre responsable de la famille
- Il analyse et produit des recherches et des études portant sur la famille et l'enfance
- Il observe l'évolution de la politique familiale et les mesures qui en découlent.

Le Conseil a besoin d'être à l'écoute des familles pour bien réaliser son mandat. C'est pourquoi je n'ai pas l'intention de vous entretenir longuement, afin de vous laisser plus de temps pour vous exprimer.

Le plan de ma présentation

Les familles du Québec ont besoin que les trois paliers de gouvernement favorisent leur épanouissement. Cela inclut les municipalités, car elles détiennent des leviers d'action qui doivent être utilisés pour que les milieux de vie correspondent aux réalités des familles.

Cette conviction a amené le Conseil à participer au comité d'élaboration de la politique familiale de la ville de Québec et au comité famille de la Conférence régionale des élus de Montréal. Le Conseil a aussi entrepris d'élaborer un avis à l'intention du gouvernement et des municipalités. On y présentera une réflexion prospective et des recommandations sur les principaux défis et les avantages que les politiques familiales municipales comportent pour les municipalités et les collectivités locales.

Je vous parlerai donc maintenant des principaux thèmes sur lesquels l'*Avis* du Conseil devrait porter. Il s'agit de la protection des enfants, de l'accès au transport en commun, de la proximité des biens et services avec les milieux résidentiels et de la situation économique des familles.

La protection des enfants

L'*Avis* sur les politiques municipales traitera de la protection de la santé et de la vie des enfants, qui préoccupe beaucoup les parents. La santé ou la vie des enfants sont souvent mises en cause, entre autres par la circulation automobile et ses conséquences. Dans les pays industrialisés, les enfants sont les principales victimes des accidents provenant de la circulation routière et des troubles respiratoires liés à la pollution de l'air.

Sommes-nous assez conscients des risques et des conséquences pour les enfants d'une circulation automobile considérable et qui s'accroît d'année en année ?

D'autres éléments des milieux de vie peuvent aussi occasionner des accidents ou des blessures qu'un aménagement adéquat peut prévenir. Plusieurs programmes et services municipaux ont à travailler ensemble à la protection de la santé et de la vie des enfants; le transport en commun peut aussi apporter sa contribution.

L'accès au transport en commun

Le Conseil constate qu'un peu partout au Québec, les familles souhaitent avoir un meilleur accès au transport en commun. C'est le cas de familles qui ne possèdent pas d'automobile, mais aussi de celles qui en possèdent une ou deux.

- Des chercheurs ont constaté qu'il y a dans les transports en commun beaucoup de personnes dont la famille possède un véhicule ou deux.

En fonction de leur âge et de leurs activités, les membres des familles actuelles ont besoin de se déplacer à des heures différentes et selon des trajets variés.

Entre autres, les jeunes aiment pouvoir se déplacer librement en ville et ont aussi besoin de le faire (études, travail, activités de loisir, engagement social). Les villes et les communautés locales posent un geste important à leur égard en investissant dans le transport en commun. En plus, elles évitent aux parents d'avoir à « faire le taxi » et leur redonnent du temps libre.

L'accessibilité du transport en commun permet aussi un meilleur accès aux loisirs et peut éviter de multiplier les équipements coûteux. On reconnaît aussi qu'elle améliore la performance économique des villes. Le Conseil entend apporter une grande attention aux demandes des familles concernant le transport en commun.

Rapprocher les biens, les services et les résidences des familles

L’Avis va aussi traiter de l’aménagement du territoire et faire valoir la proximité biens/services/résidences à laquelle les familles aspirent. Durant les dernières décennies, les décideurs publics et privés ont cherché à éviter la densité et la mixité présentes dans les centres villes. On a donc construit beaucoup de maisons unifamiliales dans les banlieues et on en a fait des zones résidentielles peu peuplées.

Le modèle banlieues a entraîné une dispersion et un manque de proximité des espaces de la vie quotidienne (résidence, travail, études, commerces...). Il impose aux familles de nombreux déplacements sur des distances croissantes.

Les contraintes et les conséquences qui en résultent pour les familles et pour leur cadre de vie sont bien visibles :

- obligation de posséder un véhicule automobile ou deux et d’y consacrer une part importante de leur budget¹
- obligation de mettre beaucoup de temps à faire le taxi;
- perte de temps importante dans la congestion routière, en particulier à Montréal;
- espaces considérables occupés par la circulation automobile et le stationnement, y compris à proximité des logements, etc.

Les familles témoignent de ces contraintes et aspirent à retrouver à proximité de leur lieu de résidence un vaste éventail d’activités, biens et services, incluant des espaces verts et un accès facile (public) aux cours d’eau, lorsqu’il y en a.

¹ Les *Profils de consommation* établis par l’ISQ révèlent une hausse importante du pourcentage des dépenses de transport des familles bi et monoparentales à partir de 1999. Elles s’élèvent alors et tendent à se maintenir à 17 % du revenu après impôt des familles monoparentales et à 19 % de celui des familles biparentales. À partir de l’an 2000, ces dernières dépensent même davantage pour le transport que pour l’alimentation (voir les tableaux mentionnés dans le chapitre *La situation économique des familles* du Rapport annuel 2004-2005 du Conseil, à paraître bientôt).

Les villes préconisent maintenant une certaine densification résidentielle et la mixité des usages de l'espace. Ces orientations sont favorables à la proximité, à une réduction de la mobilité forcée et à un plus grand accès au transport en commun². Les familles peuvent en bénéficier à certaines conditions, qu'il est important que les autorités municipales permettent aux familles d'identifier et respectent par la suite.

L'appauvrissement des familles

L'appauvrissement des familles, le fait que plusieurs n'ont pas les revenus suffisants pour assumer leurs responsabilités, préoccupe aussi le Conseil. Car ces familles sont privées de biens et de services importants ou même essentiels.

- La *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* a constaté que les familles et les personnes qui ont de la difficulté à trouver ou à garder un logement ont une caractéristique commune : elles sont pauvres
- L'insolvabilité financière de plusieurs familles et ménages fait partie des causes des pénuries de logements dans les grandes villes.

La pauvreté a aussi des conséquences pour les municipalités qui vont bien au-delà de la partie du déficit d'opération des offices d'habitation qu'elles paient. La pauvreté augmente leurs dépenses de police et de soutien à la rénovation des logements et des bâtiments.

Elle réduit leurs revenus, donc leurs capacités de dépenser pour améliorer la qualité de vie de tout le monde. La pauvreté a aussi pour conséquence d'éloigner les familles qui en souffrent de la participation à la vie sociale et politique locale.

² Les déplacements tous azimuts et la faible densité de population imposent de grandes contraintes à l'organisation du transport en commun, qui diminuent son accessibilité.

Elle empêche enfin les municipalités et les communautés de « rêver », de réaliser des projets importants, quand elle atteint un grand nombre de familles et de personnes du milieu.

Le Conseil a constaté qu'il n'y a à peu près pas d'étude sur les coûts et les conséquences de la pauvreté pour les municipalités. Il manque donc aux municipalités des outils essentiels qui les inciteraient à utiliser leurs leviers d'action pour que les familles et les communautés locales n'aient plus à subir les conséquences de l'appauvrissement.

Autres thèmes prévus

L'*Avis* que le Conseil prépare va aborder aussi d'autres sujets. Le Conseil regarde les conditions et les moyens, d'information, de consultation et de participation publiques dont les familles ont besoin pour être partenaires des municipalités dans l'aménagement et le développement des milieux de vie.

L'idée d'une culture « municipalités et familles partenaires » à produire et à partager est également en réflexion. La coordination et la collaboration municipalité/gouvernement, de même que municipalité/organismes du milieu occuperont leur place dans notre *Avis*.

- L'ensemble des institutions et des organisations qui sont actives dans les villages, les quartiers et les villes de même que les populations qui y vivent doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles.

Nous aborderons aussi la question des ressources dont les municipalités peuvent avoir besoin pour préparer et appliquer une bonne politique familiale.

En conclusion, je vous invite à prendre connaissance du *Rapport 2004-2005* du Conseil *sur la situation et les besoins des familles et des enfants*. Il sera rendu public en mai et comprend un chapitre sur les politiques des municipalités vues dans l'optique des familles.

Je souhaite à la ville et à la communauté de Varennes beaucoup de succès dans l'application de leur nouvelle politique familiale. Je vais maintenant vous laisser la parole et écouter ce que vous voulez dire à votre ville, à votre communauté ou au Conseil de la famille et de l'enfance.